

Séance du 29 août 2024

Membres en exercice : **15**
Présents : 9
Votants : 10
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 2

---- L'an deux mille vingt-quatre
le **29 août 2024** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 21 août 2024

DCM N°42/2024

7-5

Membres présents :
MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian**
CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, DANEL Mauricette, LERDA
Serge, ARMINGOL Elisabeth, WEBER Hélène

4 absents excusés : **TURCAN Nicole, LATIL Yves, MACCARIO Fabrice,**
WALCZAK Franck

2 absents : **ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas**

1 pouvoir : **TURCAN Nicole à DELMAERE Christian**

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**

Envoyé en préfecture le 30/08/2024
Reçu en préfecture le 30/08/2024
Publié le
ID : 004-210400131-20240829-2024DCM42-DE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT 04:
MISE EN PLACE DE 2 RALENTISSEURS SUR LA VOIRIE COMMUNALE**

--- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la création du lotissement Le domaine de Vaumuse se poursuit. Les voies d'accès de ce lotissement ont été aménagées Rue du Grand Pré entraînant une augmentation du trafic et de la vitesse de certains automobilistes. Afin de garantir la sécurité de tous, 2 ralentisseurs type dos d'âne vont être mis en place.

--- L'estimation des travaux est de **6211.20 € hors taxes.**

L'aide sollicitée portera donc sur un plan de financement prévisionnel de travaux de 6211.20 euros.

Le conseil municipal a l'honneur de solliciter auprès du département des Alpes de Haute Provence, une aide financière dans le cadre du dispositif « Amendes de police », pour un taux de 50 %, soit 3 105.6 €.

La part d'autofinancement s'élèvera donc à 3 105.6 euros soit 50 % du montant des travaux.

--- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** une subvention du département des Alpes de Haute Provence, une aide financière dans le cadre du dispositif « Amendes de police », pour un taux de 50 %, soit 3 105.6 €
- **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération et à signer tous documents y afférents

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT